**Notre convention de partenariat avec les Parc naturels régionaux de France**

Elle incite à **l’échange et au rapprochement des structures au niveau local afin d’améliorer l’engagement commun pour la randonnée** en cohérence avec la protection et la valorisation des milieux naturels.

• la création et l’aménagement d’itinéraires de randonnée

• l’organisation d’échanges dans le cadre des PDIPR, CDESI et/ou PDESI

• la gestion, le balisage et l’entretien d'un itinéraire de randonnée

• la coopération pour le partage de données numériques via la cession de droits (tracés GPX des itinéraires)

Elle s’appuie sur les **outils propres à chacun pour renforcer la communication commune**, des outils numériques seront développés en réponse aux attentes des territoires.